

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 8 mars 2021,

ACTEUR INCONTOURNABLE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, LE SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE LANCE LA COLLECTE DES BIODECHETS

Engagé dans une démarche volontariste de maîtrise et de réduction des déchets produits sur son territoire, le Siom de la Vallée de Chevreuse lance la collecte des biodéchets des gros producteurs, écoles et marchés alimentaires, de manière progressive dès ce mois de mars.

« En tant qu'acteur phare de l'économie circulaire en Ile-de-France, nous avons fait le choix d'anticiper la généralisation de la collecte des biodéchets qui doit être effective pour tous d'ici fin 2023 selon la Loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte. Les déchets alimentaires représentent une part importante des déchets ménagers, c'est pourquoi nous avons souhaité, dès cette année, pouvoir engager ce nouveau service et devenir dès aujourd'hui un territoire encore plus durable et responsable engagé dans le zéro déchet. » souligne **Jean-François Vigier**, Président du Siom de la Vallée de Chevreuse.

Depuis le 1^{er} mars, ce sont les restaurants, hôpitaux, lycées ou encore supermarchés volontaires (gros producteurs de plus de 10 tonnes/an de déchets alimentaires) qui sont équipés de nouveaux bacs et qui bénéficient d'un service de collecte séparée, dans le but de pouvoir faire le tri à la source de ces déchets. Ayant en effet l'obligation de trier à la source ces biodéchets, le Siom devient ainsi leur partenaire pour les accompagner dans ces évolutions.

Ce service va prendre progressivement de l'ampleur avec son élargissement en avril aux 47 écoles, puis aux marchés alimentaires du territoire.

Les écoles seront équipées de tables de tri, financées à 80% par le Siom de la Vallée de Chevreuse grâce au soutien de la Région Ile-de-France. En plus de les équiper et de lancer un service de collecte séparée, le Siom agit en amont en formant les personnels des établissements concernés et en leur apportant toutes les réponses à leurs questions.

Le Siom estime à environ 600 tonnes de biodéchets la quantité qui pourra être collectée en vue de leur transformation en énergie ou en amendement organique. *« Cela représente plus de 26 900 smartphones chargés avec l'électricité produite grâce à ces déchets, ou la fertilisation de 17 terrains de football »* rappelle **Jean-François Vigier**.

Le Siom a déployé une politique de prévention des déchets alimentaires ambitieuse depuis plus de 15 ans en formant plus de 5000 habitants au compostage, mettant à disposition plus de 4600 composteurs individuels et 113 composteurs collectifs pour les habitants volontaires dans le traitement de ces déchets.

De plus, dès 2018, le Siom avait engagé une expérimentation auprès de 8 gros producteurs de son territoire afin de leur apporter le meilleur dispositif possible.

Retrouvez nos communiqués de presse sur notre site : www.siom.fr et nos réseaux sociaux

Contact presse : Natacha Hamann, Directrice de la Communication, Prévention et Economie circulaire
Tel : 06.51.29.92.19 / natacha.hamann@siom.fr

Fin 2021, une nouvelle phase d'expérimentation sera menée auprès des habitants des villes du territoire qui se sont portées candidates. Progressivement, ce seront tous les habitants qui pourront trier à la source leurs déchets. Fin 2023, ainsi que la loi l'exige, le Siom sera en mesure de généraliser ce service.

Faire du Déchet une ressource, développer l'économie circulaire, et renforcer son plan de réduction des déchets, le Siom est toujours à la pointe de l'innovation pour accompagner les changements à venir.

Retrouvez nos communiqués de presse sur notre site : www.siom.fr et nos réseaux sociaux

Contact presse : Natacha Hamann, Directrice de la Communication, Prévention et Economie circulaire
Tel : 06.51.29.92.19 / natacha.hamann@siom.fr